

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 4 MARS 2021

DEL-2021-40

L'An deux mille vingt et un, le quatre mars, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/2/2021, s'est réuni 'Salle Parmand' du Centre de convention d'Archamps sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS, TARAGON.
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, DEAGE.

Etaient absents ou excusés :

Mme MERMIER.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale
Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERINEL, PERRILLAT,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, PUANGSUDRAC, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 19

Représenté par mandat : 2

Objet : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UTILISATION DU LOGICIEL DE GESTION DE PROJET WRIKE

Exposé du Président,

La dimension inter-services des projets au sein du SYANE est prépondérante. Un séminaire sur le management de la transversalité avait fait émerger la nécessité d'asseoir nos pratiques sur un outil de gestion de projets. Le choix s'est porté sur le logiciel WRIKE.

Déployé dès 2018 auprès de quelques services pilotes, ce logiciel apporte pleine satisfaction à ses utilisateurs dont le nombre augmente régulièrement, renforçant son caractère collaboratif. Il permet de formaliser et suivre collectivement les activités de différents intervenants, qu'ils soient agents du SYANE ou prestataires, dans le respect calendaire des divers projets pilotés par le SYANE.

Le contrat initial d'utilisation arrive à son terme, à l'issue d'une période de trois ans d'engagement. Il est proposé de renouveler l'abonnement à ce logiciel, installé au cœur de la gestion d'une bonne partie des projets du SYANE, pour un montant de 52.920,00 euros.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au contrat à conclure avec le prestataire,
2. à autoriser le Président à signer le contrat.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

